REGLEMENT GENERAL D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES ACTEURS ECONOMIQUES

Commune de Benfeld

3 rue du Château, 67230 Benfeld

03 88 74 42 17

ANNEXE 1 – PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

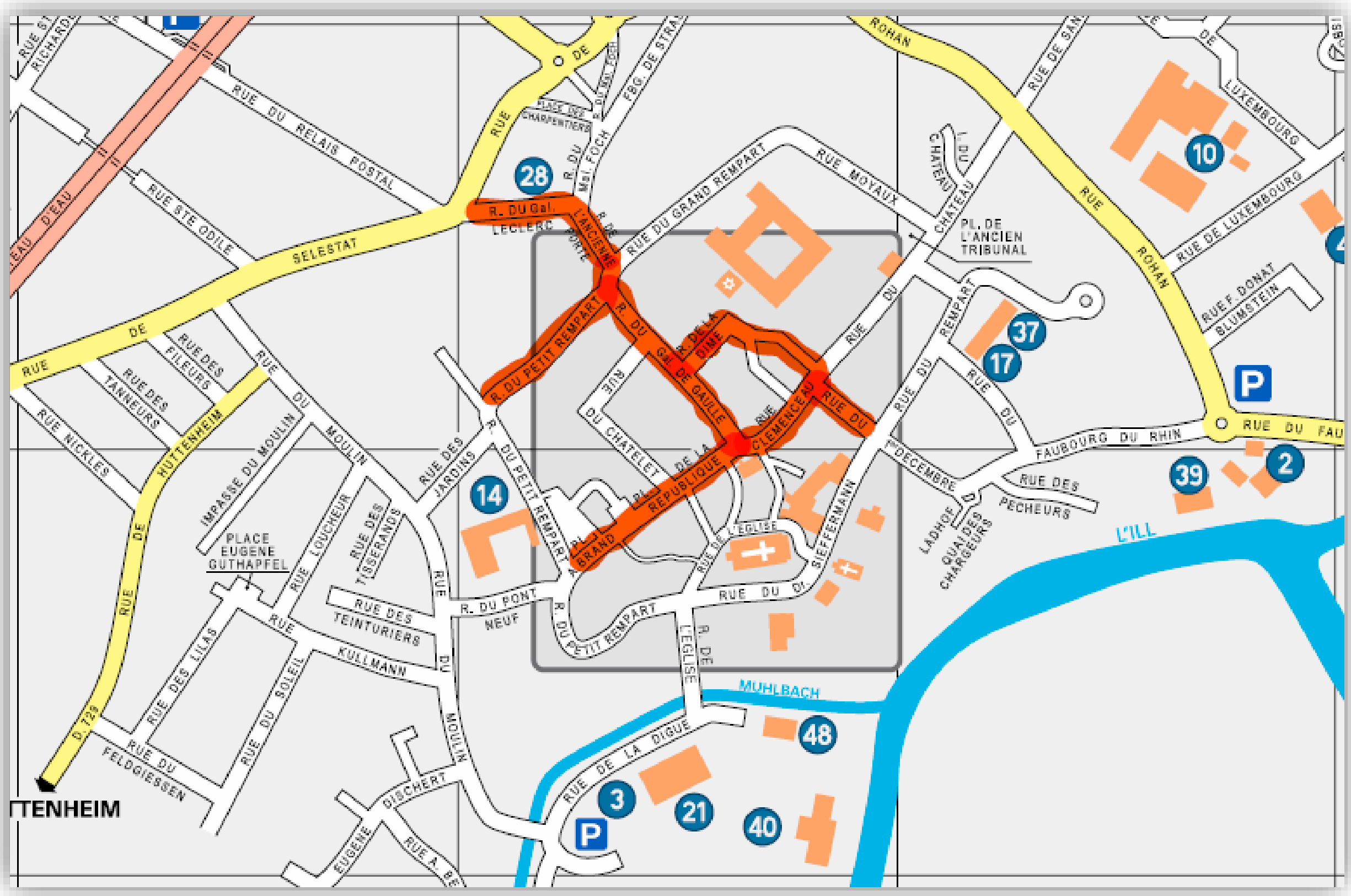
Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20230327-DCM35-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Publié le : 14/01/2025 13:56 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/21227

Afin d'identifier le périmètre dans lequel la commune peut intervenir financièrement dans sa politique de soutien au commerce local, veuillez trouver ci-dessous une cartographie du secteur éligible.

Sont concernés : la rue du Général Leclerc, la rue de l'Ancienne Porte, la rue du Général de Gaulle, la rue de la Dîme, la rue Place de la République, la rue du 1er Décembre et la rue du Petit Rempart.

Les projets qui se situent sur le T central, zone fléchée pour les activités de commerces et encadré par la zone UA du PLU seront priorisés.



Règlement général d'attribution d'aides financières à destination des acteurs économiques

ANNEXE 1 – PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20230327-DCM35-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Publié le : 14/01/2025 13:56 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/21227